

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

**Date de la
convocation
04/03/2022**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 MARS 2022

**DELIBERATION N° 06
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

**OBJET
DE LA
DELIBERATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2022.

Il rappelle les taux de 2021 et propose de ne pas les modifier cette année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les taux des 2 taxes foncières pour 2022, comme suit :

**VOTE DU TAUX
DES TAXES
DIRECTES
LOCALES**

—000—

ANNEE 2022

Taxe Foncier Bâti	43,19 %
--------------------------	----------------

Taxe Foncier Non Bâti	53,18 %
------------------------------	----------------

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE06-100322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

